

LE SPECTATEUR

Publié par la société de Publication Conservatrice de Montréal

ORGANE DU PARTI LIBERAL-CONSERVATEUR

NAP. PAGÉ, Administrateur

CONSEIL DE VILLE DE HULL

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SEANCE DU 19 MARS, 1894.

Une assemblée régulière ajournée du Conseil de la Cité de Hull tenue à l'Hotel de Ville de la dite Cité à sept heures et demie du soir, lundi le dix-neuvième jour de Mars, mil huit cent quatre vingt quatorze et à laquelle assemblée sont présents. Son Honneur le Maire E. S. Aubry au fauteuil et les échevins Martel, Graham, Wright, Farley, Laurin, Poirier, Helmer, Sabourin, Falardeau, Boulton, Raymond, et Brisebois formant quorum du dit Conseil.

1. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin : Que les minutes des dernières séances qui viennent d'être lues soient adoptées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Martel, secondé par l'échevin Helmer : Que les différents comptes et communications maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception de la lettre de M. Urbain Viau, soient déferés à leurs comités respectifs.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin : Que Son Honneur le Maire soit autorisé de faire la déclaration nécessaire dans l'affaire de la Tiers Saisie No 3592 maintenant devant ce conseil.

Adopté.

Le rapport suivant est soumis

FORTY-FIFTH REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE.

To His Worship the Mayor and Aldermen of the City of Hull GENTLEMEN,

Your Finance Committee duly assembled at the Office of the Clerk, on Monday the 19th day of March 1894 and represented by Alderman Helmer Chairman in the Chair, Sabourin and Falardeau, beg to report that they have examined the accounts and other communications referred to it, have approved the following and recommend that they be paid.

LE SPECTATEUR.....	\$72 40
The Roman C. General Hospital.....	62 58
The Dispatch.....	25 00
O. Sabourin.....	13 00
P. Thos. Desjardins.....	12 00
Moise Trudel.....	12 00
Napoléon Beaudin.....	1 50
Thomas Latour.....	1 50
Félix Latour.....	2 00
Joseph Deschamps.....	2 00

Your Committee recommends that G. Lafond's tender for police clothing be accepted for 3 suits at \$12.00 each.

It is the opinion of your Committee in reference of Mrs. Chénier and Teller that By-Laws 53 gives authority for the collection of a license sufficiently high to accord them protection, but that the law has not been enforced, which your committee recommends it should be done.

Your Committee finds that some Butchers & Bakers are in arrears with their licenses for a number of years while others have paid. It recommends that steps be immediately taken for the collection of the same.

Your Committee recommends that new tenders be asked for the corporation printing etc. as the contract at present existing has expired. Tenders should also be asked from traders for the supplies required for the horses feed.

Your Committee further recommends that all distress warrants in the hands of bailiffs be suspended and returned back to the City Treasurer

(SIGNED) R. A. HELMER
Chairman
" T. P. SABOURIN,
" V. O. FALARDEAU,
" C. E. GRAHAM.

4. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin : Que le 45ème Rapport du comité des Finances soit accepté.

Adopté.

FIFTY-FIFTH REPORT OF THE FIRE AND WATER COMMITTEE.

To His Worship the Mayor and Aldermen of the City of Hull.

GENTLEMEN,

Your Fire and Water Committee duly assembled at the office of your clerk on Saturday the 17th day of March 1894, and represented by Aldermen Wright Chairman in the chair, Poirier and Raymond beg to report that they have examined the accounts and other communications referred to it and have approved and recommends the payments of the following accounts :

J. L. Carr for 2 Carr Fire Engines.....	\$45 00
Chaudière E. L. & P. Co. Ltd.....	25 92
M. J. Oampbell.....	36 10
The Gutta Percha & Rubber Mfg. Co.....	22 50
Cooke & Helmer.....	16 15
The Sam'l Roger Oil Co.....	13 20
P. D. D'Aoust.....	24 90
J. A. Parr.....	10 16
F. Barrette.....	9 98
A. E. Leblanc.....	8 43
S. Dupuis et Fils.....	8 15
Chs. Fortin.....	2 75
P. E. Caron et Frères.....	70
G. J. Marston.....	70
Sam. Sauvé.....	25

Your committee recommends that Zéphirin Bernier be relieved of one water service after the first of May next.

After having examined the different tenders for the firemen's clothing your committee recommends that the tender of F. X. Martin for 4 suits, and 1 pair of pants, be accepted at \$14.50 per suit according to samples furnished to and chosen by your committee. That H. Charlebois & co's tender for 5 pairs of boots at \$5.50 a pair or at \$4.50 for congress boots be accepted.

(SIGNED) JOSHUA WRIGHT
Chairman
" T. E. BOULT
" R. W. FARLEY
" C. POIRIER

5. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Raymond : Que le 50ème rapport du comité du feu et de l'eau soit adopté.

Adopté.

FIRST REPORT OF THE BY-LAW COMMITTEE FOR THE YEAR 1894.

To His Worship the Mayor and Aldermen of the city of Hull

GENTLEMEN

Your By-Law Committee assembled at the office of your Clerk, on Monday the 19th day of March 1894 and represented by Aldermen Graham chairman in the chair and Boulton, Falardeau, Brisebois and Sabourin.

Your committee having taken communication of the draft of the By-Law submitted for the purpose of closing Dry-Goods and Ready Made clothing shops beg leave to report that they advise that a by Law for early closing be not now submitted to the council, as members of the parties interested are opposed to the provisions of it and others do not approve of the purpose of it in it entirely.

That the By-Law No. 58 having been examined by your committee they recommend that it be passed by the council as submitted.

(SIGNED) C. E. GRAHAM
Chairman
" T. P. SABOURIN
" V. O. FALARDEAU
" T. E. BOULT
" P. BRISEBOIS

6. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Sabourin : Que le rapport No 1 du comité des Règlements pour l'année 1894 soit adopté.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que Son Honneur le Maire Edmond S. Aubry soit et est par les présentes, autorisé à faire pour et au nom de cette corporation, la déclaration suivante, comme étant celle que la corporation ou de la cité entend donner dans la cause de Pierre Rochon demandeur contre Williams Watters défendeur et A. K. Talbot avocat, demandeur par distraction de frais, et la corporation de la cité de Hull et la corporation de la Pointe à Gatineau, Tiers Saisies, devant la cour Supérieure à Aymer, savoir : « Le défendeur en cette cause, William Watters n'a pas été engagé directement par la cité de Hull, il n'y a aucune résolution dans les registres à cet effet. La Corporation de la cité de Hull et la corporation du village de la Pointe à Gatineau sont à faire construire un pont sur la rivière Gatineau, afin de relier les dites deux municipalités. Ces dites corporations, qui sont les Tiers Saisies en cette cause, ont délégué leurs pouvoirs, à un certain nombre d'échevins de la cité de Hull et de conseillers du village de la Pointe à Gatineau, qui a formé un comité sous le nom de comité du Pont ; ce comité représente et agit pour sa corporation respective. Le défendeur en cette cause a été engagé par ce dit comité le ou vers le dix-huitième jour du mois de Décembre dernier, à raison de quarante cinq piastres par mois et a toujours travaillé depuis. Les corporations Tiers-Saisies sont responsables de ses gages. Lors du service de la présente Tiers Saisies, il n'était rien dû au défendeur, ce dernier a travaillé depuis le service de la dite Tier-Saisie.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Helmer secondé par l'échevin Sabourin :

Que Urbain Viau soit et est par la présente nommé huissier de la cour du Recorder.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin :

Que la somme de cent cinquante piastres (\$150.00) soit placée à la disposition de M. C. B. Major pour déboursés ou pour être disposé en cour tel qu'il le jugera à propos, d'après sa lettre du 19 Mars 1894, dans les causes de Genest vs la cité de Hull et la cité de Hull vs Lafertière.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Brisebois, secondé par l'échevin Raymond :

Que les Présidents des comités des Finances, du Feu et de l'Eau et des Rues et Améliorations soient un comité pour examiner les Rues du quartier No 5 et pour exécuter les travaux nécessaires pour mettre en bon état les rues détériorées par l'eau.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Farley :

Que M. David McCaul du chemin de la Gatineau, soit nommé Gardien de clos.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin : Que le Règlement No 58 ayant été lu, une première, une seconde et troisième fois, soit approuvé et publié d'après la loi.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Laurin :

Que le Règlement No 59 ayant été lu, une première, une seconde et troisième fois soit approuvé et publié d'après la loi.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Farley :

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

Mémoire de Mgr. Taché

EN RÉPONSE AU

Rapport du Comité de l'Honorable
Conseil Privé du Canada

A Son Excellence le Gouverneur-
Général en Conseil.

Qu'il plaise à Votre Excellence.

Le Très Honorable Ministre de la Justice m'a transmis un Rapport du Comité de l'Honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le 5 Février, 1894. Ce document qui a trait aux Ecoles Catholiques des Territoires du Nord-Ouest, a été provoqué par certaines pétitions, adressées au Gouverneur-Général en Conseil, en faveur de la minorité catholique des Territoires, demandant le désaveu de l'Ordonnance No 22, passée en 1892, dans l'Assemblée Législative des Territoires.

Voire Excellence connaît ma position ainsi que les devoirs qu'elle m'impose, aussi je suis convaincu que je ne l'offenserai pas, en prenant la respectueuse liberté de dire que je n'approuve pas certaines affirmations du rapport, parce que je les considère comme erronées et injustes.

Pour mettre plus de clarté dans mes observations, je les diviserai en deux parties.

Dans la Première Partie je considérerai les allégués du Rapport et ses conclusions.

Dans la Seconde Partie je dirai pour quoi et combien je regrette que le Conseil Privé ait accepté le Rapport de son Comité et ait passé un arrêté en Conseil, signé par Votre Excellence.

PREMIERE PARTIE.

Dans cette première partie j'examinerai jusqu'à quel point l'Ordonnance Scolaire de 1892, considérée sous son aspect général, a changé la position des Catholiques ; ensuite je montrerai jusqu'où les droits des Catholiques ont été méconnus sur certains points, mentionnés dans le Rapport du Comité.

10. ASPECT GÉNÉRAL DE L'ORDONNANCE.—La minorité du Nord-Ouest a demandé le désaveu de la loi scolaire de 1892, parce qu'elle les prive de presque tous les droits dont ils jouissaient, sous la loi de 1888, et parce que, comme ils le disent eux-mêmes :

« La dite Ordonnance a placé dans des mains non Catholiques le contrôle absolu et la direction des Ecoles Séparées Catholiques ; au point qu'on peut et de fait on a changé presque complètement la distinction qui existait entre les Ecoles Catholiques et les autres. »

A cette plainte, faite d'une manière si générale, le Comité répond :

« Il appert d'après les faits que le désaveu de l'Ordonnance en question ne satisfierait pas les plaintes alléguées par les pétitionnaires, si ce n'est pas le rétablissement du Bureau d'Education qui avait le contrôle des Ecoles dans les Territoires avant que l'Ordonnance de 1892 ne fut passée ; à part cela la loi et les règlements concernant l'éducation dans les Territoires ne différaient pas matériellement, avant la passage de l'Ordonnance de 1892, de ce qu'ils sont aujourd'hui en ce qui concerne les points mentionnés dans les pétitions. Le désaveu n'annulerait aucun des règlements dont on se plaint. »

Cette assertion du Comité est peut-être formulée avec assez d'habileté pour surprendre l'assentiment de ceux qui ne connaissent pas les changements qui ont eu lieu ; mais cette assertion, malgré toutes ses restrictions, ne peut pas supporter l'examen des faits et de leurs conséquences. Pour éviter de trop longues discussions, la question peut parfaitement s'éclaircir par une simple comparaison, entre les droits dont jouissaient les Catholiques des Territoires jusqu'en 1892, et la position qui leur est faite maintenant.

(Suite sur la 4ème page)

BRYSON GRAHAM & CIE.

144, 146, 148, 150, 152 et 154
rue Sparks Ottawa,

TAPIS
WILTON
MOQUETTE
HARRISSON
BRUXELLES
TAPISSERIE
LAINE

MEUBLES DE
SALON
SALLE A MANG.
CHAMBRE A
COUCHER
SALLE ET
CUISINE

FAISSELLE
VERRERIES
LAMPES
ARGENTERIE

Draperies Ornementales

— ET —

Meubles de Maison

RIDEAUX EN
DENTELLE
CHENILLE
POINT IRLANDAIS
NOTTINGHAM
GUIPURE

PERSIENNES
FOUSEAUX
PAPIER TENTURE
FOURNITURE
DE LIT ET
TOUTE CHOSE

Bryson, Graham et Cie

144 a 154 rue Sparks,

ÉPICERIES (Thé une spécialité)
33 RUE O'CONNOR,
FERRBLANTERIES ET MÉDECINES, 35 rue O'Connor.

George Low,

Manufacturier

— ENGIN A VAPEUR —

(de 1 à 20 forces de chevaux)

Machines et serrures de coffre-fort
réparées promptement

(Établi en 1874)

445, 447 et 449 Rue Dalhousie
OTTAWA, Ont.

Grande Reduction

DANS LES

MANTEAUX

DE SEAL

MOUTON DE PERSE,
SEALETTE,

AUSSI Collets, Manchons
ou Casques, Chez

COTE & Cie.

114 rue Rideau, Ottawa.

JOSEPH COTE

Agent d'assurance représentant deux
bonnes compagnies.

114 rue Rideau.

Jeune Homme

Voulez-vous être *sobri* auprès de
votre blonde, achetez-lui une *bou*
teille de parfum.

Nous avons tout ce qui convient
à l'espèce et au prix.

Cooke & Helmer

MEDICAL HALL

84 rue Main. HULL

GEO. BAILEY

MANUFACTURIER DE

Serrures de toutes

sortes

Reparées exécutées
court délai.

No. 234 Rue Wellington
Ottawa

LE "SPECTATEUR"

Journal Bi-Hebdomadaire

Publié par la Société de Publication Conservatrice de Montréal.

ABONNEMENT
 Mail et Ottawa. Un an \$2 00
 Mail et Ottawa. Six mois 1 00
 Montréal et Québec. Un an 2 00
 Montréal et Québec. Six mois 1 00

ANNONCES Mesure Nonpareil
 Première insertion 10 cts la ligne
 Insertions subséquentes 6 cts la ligne
 Une fois par semaine 5 cts la ligne

MARDI, 27 MARS, 1894

ACTUALITES

Le pape ne veut plus, dit-on, qu'on chante les messes de Mozart, de Weber et d'Haydn dans les églises.

Il se fait partout beaucoup de sucre d'érable. Le prix est de 80 centes à \$1.00 le gallon.

Le conseil municipal de Lévis vient d'imposer une taxe de dix dollars sur toutes les requêtes qui lui seront présentées à l'avenir.

Le *Courrier du Canada* soutient qu'il y a dans le nouveau conseil municipal de Québec autant de conservateurs que de libéraux.

Le R. P. Renaud, supérieur des Jésuites au Canada, a été nommé en Italie par le général de son ordre.

Le R. P. Kany, de Guelph, Ont., le remplace provisoirement.

Le correspondant de la *Daily Chronicle* à Rome dit : Il est bruit que le pape a l'intention de créer un autre cardinal augustin. Mgr Steuer est, parait-il, le candidat le plus en vue, et celui qui sera le plus probablement élevé à cette dignité.

Les élections municipales viennent de se terminer à Québec. Il y aura dans le nouveau conseil vingt trois canadiens français, six irlandais et un anglais.

Cette proportion s'explique par le fait qu'il n'y a, à Québec, que cinq mille ans de langue anglaise sur une population de 70,000 âmes.

L'agence Bradstreet estime à 40,000,000 de bushels l'excédent de la récolte de blé des États-Unis et du Canada, disponible pour l'exportation. Ce surplus ne saurait pas devoir beaucoup s'améliorer d'ici à la nouvelle récolte. Il est certain qu'aux parties de la dernière récolte s'ajoutera à l'approvisionnement prochain.

M. John Langton, premier auditeur général du Canada, est décédé lundi de la semaine dernière à Toronto. Né en Angleterre en 1808, il vint au Canada en 1833. Il fut élu député en 1831 et en 1835, nommé auditeur des comptes publics pour la province du Canada. Le 30 mai 1858 il fut nommé député-ministre des finances et auditeur du Dominion, poste qu'il occupa jusqu'en 1878.

Pierre Cyr, frère de Louis, est à New-York, et lance un défi de \$500 à \$1,000 et le titre de champion middle-weight, pour lever des poids d'une main ou à deux mains, ou sur le dos. Son frère Louis a déposé \$200 comme garantie au bureau de la *Police Gazette*.

Pierre Cyr est né à Saint-Jean, P. Q., le 10 janvier 1875. Il a 5 pi. 10 pouces et pèse 156 lbs. Il a levé 447 lbs. d'un seul doigt, 2,206 lbs sans harnais et un doublet de 200 lbs d'une seule main. Il élève des deux mains une barre en fer de 225 lbs.

On écrit de Biddeford, État du Maine :

Les Canadiens-français de cette ville ont dans la jubilation, parce qu'ils ont été reconnus par le parti républicain. Voici les différentes nominations qui ont été faites aux charges officielles de la ville : M. Max. L. Levesque, avocat, « City Solicitor » ; l'honorable J. B. Pare, trésorier ; M. L. G. Rouff, président du conseil. Sur les six premières nominations, les Canadiens en ont eu trois.

Un employé de la Banque Nationale, à Montréal, un nommé Labrecque, a pris la chef des champs. On croyait d'abord qu'il s'était rendu coupable d'un détournement considérable ; mais après examen de ses livres, on a constaté qu'il n'était en déficit que de \$213 50. Labrecque était à l'emploi de la banque depuis trois ans. Il avait commencé dans le bureau principal, à Québec. La banque ne perdra rien, car le fugitif était assuré pour \$1,000 dans une compagnie de garantie. On le croit aux États-Unis.

Un dernier plaidoyer de Mgr Taché

Nous commençons aujourd'hui sur notre première page la publication d'une réponse de Mgr Taché au rapport du comité du conseil privé sur les pétitions scolaires des catholiques du Nord-Ouest.

Nos lecteurs ont pu lire dans nos colonnes ce rapport en entier, et il est juste de leur communiquer le nouvel écrit de Mgr Taché, qui en est une critique approfondie et même une contre-partie.

Mgr Taché divise son travail en deux parties.

Dans la première, il considère les allégués et les conclusions du rapport mentionné plus haut.

Dans la seconde, il dit pourquoi et combien il regrette que le conseil privé ait accepté le rapport en question et ait prit un arrêté basé sur ce rapport.

Nos lecteurs se rappellent la position que nous avons prise sur cette question.

Nous avons, comme Mgr Taché, blâmé l'ordonnance scolaire de 1892, adoptée par la législature du Nord-Ouest, vu que cette ordonnance est un déni de justice à l'égard de nos coreligionnaires de l'Est. Mais nous avons approuvé la ligne de conduite du gouvernement fédéral.

Que nous restait-il à faire ? Serait-il à propos d'entreprendre maintenant une nouvelle discussion pour montrer jusqu'à quel point nous avons eu raison ? Il est évident que non.

Le gouvernement fédéral a adressé des représentations à l'Exécutif du Nord-Ouest au sujet des plaintes de nos coreligionnaires. Pour répondre à ces représentations, le lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest et son premier ministre, M. Haultain, se trouvent maintenant à Ottawa, et nous saurons bientôt à quoi nous en tenir sur les concessions qu'ils ont à faire, ou sur la position définitive que nos amis politiques jureront à propos de prendre sur cette question.

Nous pourrions alors reprendre la parole avec plus de connaissance de cause.

La presse libérale et le dernier protêt de Mgr. Taché

La presse libérale se sert à tort du dernier écrit de Mgr Taché, dont nous commençons aujourd'hui la publication, comme d'une arme contre le gouvernement fédéral et les députés qui l'appuient.

Nous nous y attendions ; mais la presse libérale feint de ne pas voir que l'écrit de Mgr Taché a deux tranchants, l'un pour les conservateurs et l'autre pour les libéraux qui sont tout aussi responsables que les premiers de la ligne de conduite tenue à l'égard des écoles de Manitoba et de celles des Territoires du Nord-Ouest.

L'*Electeur*, par exemple, parlant du mémoire de Mgr Taché, dit :

« N'est-ce pas là la condamnation éclatante des ministres et des députés qui les ont appuyés dans ce révoltant déni de justice ? En deux lignes, Mgr Taché peint admirablement la situation : « la semence du fanatisme et de la persécution religieuse, gardée et protégée par l'action parlementaire et les soins officiels ». Et, malgré ces terribles soufflets, nos ministres Canadiens français, MM. Carou, Oimet et Angers, conservent leurs portefeuilles au prix d'une pareille humiliation ? Mais il y a plus que cela ; la presse conservatrice, incapable de défendre la position de ces trois renégats, injurie, comme l'honorable M. Laurier ! Elle se dénonce comme l'ennemi des catholiques, comme un homme dangereux..... »

Ne voyez-vous pas, confrère, que Mgr Taché s'adresse aux deux partis politiques dans cette phrase : « La semence du fanatisme et de la persécution religieuse, gardée et protégée par l'action parlementaire et les soins officiels » ?

L'action parlementaire : que faut-il comprendre dans ces mots ?

La réponse peut s'obtenir en répondant à cette autre question :

« Qui a tracé la ligne de conduite du gouvernement sur la question des écoles ? »

— N'est-ce pas la motion Blake de 1890, adoptée à l'unanimité par les deux partis politiques ?

Quelle effronterie, donc, dans ces mots de l'*Electeur* : « Et malgré ce terrible soufflet, nos ministres canadiens français, Carou, Oimet et Angers, conservent leurs portefeuilles au prix d'une pareille humiliation. »

Mais que feraient vos chefs, eux-mêmes, si cette triple démission avait lieu ?

Sont-ils prêts à déclarer que, s'ils étaient au pouvoir, ils proposeraient une législation remédiatrice ?

Il est vrai que votre chef, M. Laurier, à la convention libérale du mois de juin dernier, à Ottawa, s'est exprimé comme suit :

« Si j'avais été au pouvoir, je suis prêt à leur dire (mouvement) : J'AURAI RENDU JUSTICE [Appl.] JE NE ME SERAIS PAS RETRANCHE DERRIÈRE LES TRIBUNAUX, J'AURAI EU LE COURAGE DE MES ACTES. »

Cette déclaration ne manque pas de clarté ; mais, malheureusement, la conduite antérieure de M. Laurier lui enlève toute importance.

M. Laurier sait très bien qu'il n'aurait pu faire tout ce qu'il aurait voulu s'il avait été au pouvoir.

La preuve : pourquoi s'est-il contenté, au mois de mars dernier, de la motion Tarte qui ne signifiait rien du tout ?

Puis, outre la conduite antérieure de M. Laurier, il y a encore cette autre déclaration dans le discours de ce dernier à la convention libérale du mois de juin dernier.

M. Laurier a dit alors publiquement à ses amis que la question des écoles de Manitoba se reviendrait plus sur le tapis si la cour suprême se prononçait comme elle vient de le faire.

Cela ne veut-il pas dire que M. Laurier est actuellement opposé à toute législation impériale ?

Dans ces circonstances, à quoi donc servirait, au point de vue de la minorité catholique du Nord-Ouest, une démission des ministres français comme le voudrait l'*Electeur* ?

— Tout simplement à donner le pouvoir à M. Laurier.

Ce serait assurément un grand service personnel à lui rendre, mais rien de plus.

Une nouvelle lettre collective des Evêques Catholiques

Une dépêche de Montréal dit que Mgr. Grandin, évêque de St. Albert du Nord-Ouest, est à faire signer actuellement par les évêques de la province de Québec une lettre collective au sujet des écoles de Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest.

Cette nouvelle excite un vif intérêt dans les cercles politiques.

Courrier parlementaire

OTTAWA 27 Mars.

Le parlement, ajourné depuis mercredi dernier, reprendra ses séances aujourd'hui.

Quelques notes sur les séances de la semaine dernière :

Exportation du bétail
 M. Mulock a soumis un bill intitulé : « Acte concernant le tarif imposé par les compagnies océaniques pour le transport du bétail. »

L'exportation de nos bestiaux à la Grande-Bretagne, dit-il, a diminué depuis quelques années à cause des taxes élevées de fret imposées par les compagnies canadiennes.

Sir John Thompson lui répond que toute cette question des taxes de fret est étudiée en ce moment par le ministre du commerce. Quand à l'admission en enregistrement du bétail canadien aux États-Unis, elle impliquerait l'octroi de privilèges analogues pour les bestiaux américains sur le territoire du Canada, et leur accorder cette faveur équivaldrait à ne jamais faire lever l'embargo mis sur nos bestiaux en Angleterre.

La langue française et les écoles séparées
 M. McCarthy a proposé son bill pour amender l'acte du Nord-Ouest de manière à y abolir l'usage officiel de la langue française et les écoles séparées, et expliquant ce bill, il se défend d'être animé par la haine religieuse. Son seul but est de faire disparaître des sujets de nature à provoquer des dissensions religieuses et nationales. Il

veut éviter les discordes du genre de celles qui existent dans la province de Québec. Les derniers événements ont dû faire comprendre à la Chambre que toute intervention de la part du gouvernement contre les droits des provinces en matière d'éducation serait énergiquement repoussée par le peuple.

M. Devlin répond énergiquement à M. McCarthy. Ce n'est pas la province de Québec, dit-il, qui est une cause de division, c'est vous qui provoquez la discordance par vos appels aux passions et votre agitation contre tout ce qui est français et catholique. Au contraire, dans la province de Québec, on traite la minorité protestante avec une admirable liberté. Dans maints comtés des canadiens français et les catholiques résident des protestants et des anglais.

Le comté d'Ottawa a élu pendant 20 ans un député protestant. Lotbinière et plusieurs autres comtés sont dans le même cas. Si M. McCarthy croit qu'il va pouvoir extraire les 2,000,000 de catholiques du Dominion, il compte sans l'esprit de justice de la population.

M. Tarte dit qu'il tient à enregistrer de suite son protêt contre le bill, mais qu'il vaut mieux attendre la seconde lecture pour faire une discussion complète, afin que la situation soit bien définie.

Documents demandés

M. Mulock demande la production de tous les documents relatifs à la comutation de la sentence de MM. Connolly et McGreevy.

La pêche du phoque sur la mer de Behring
 Cette pêche promet d'être plus considérable que jamais si l'on en juge, a dit Sir John Thompson, par la flotte canadienne partie de la Colombie Anglaise. Relativement à cette pêche le premier ministre a répondu à Sir Richard Curwinton que les nouveaux règlements établis par la commission d'arbitrage de Paris ne peuvent venir en force avant d'avoir été sanctionnés par le parlement impérial, mais il sait qu'un des arbitres américains a déclaré qu'ils ont été applicables aussitôt après avoir été signés par le tribunal d'arbitrage. Le gouvernement impérial a communiqué sa manière de voir à Washington et un projet de loi qui a été soumis au gouvernement fédéral doit être présenté ces jours-ci aux communes impériales pour donner force de loi à ces règlements. Il ne croit pas que Washington envoie une flotte pour mettre ces règlements en force, mais tout de même le cas a été prévu et le gouvernement demandera action de la part du gouvernement impérial, si les choses en viennent là.

L'hon. M. Laurier a aussi demandé copie de tous les mémoires et pétitions des pêcheurs aux phoques de la Colombie Anglaise au sujet de la compensation qu'il réclament soit du gouvernement fédéral, soit du gouvernement impérial, pour les pertes que leur font encourir la sentence arbitrale dans cette question.

Inspections des immigrants

M. Laurier a demandé la correspondance échangée entre Ottawa, Londres et Washington au sujet du privilège demandé par les États-Unis de faire à Québec l'inspection des immigrants qui y débarquent en route pour les États-Unis.

Écoles de Manitoba

M. LARIVIÈRE a demandé copie de toutes pétitions, mémoires et correspondances concernant l'appel interjeté au nom de la minorité catholique romaine de la province de Manitoba au sujet des lois scolaires de cette province.

Aussi copie des rapports au conseil et des ordres en conseil à ce sujet ;

Aussi copie de la cause soumise à la cour Suprême du Canada concernant le dit appel, y compris les factums et autres pièces s'y rapportant, et copie de tous jugements rendus et de toutes réponses faites par la dite cour sur les questions ou aux questions à elle soulevées.

Aussi copie de toutes ordonnances concernant les écoles et de tous règlements scolaires et leurs amendements adoptés par l'Assemblée Législative, l'Exécutif et par aucun bureau ou conseil d'éducation, au sujet de l'établissement, du maintien et de l'administration des écoles dans les Territoires du Nord-Ouest, depuis 1885.

Aussi copie de toutes pétitions, mémoires et correspondances à ce sujet.

Aussi copie de tous rapports du conseil et ordres en conseil sur le même sujet.

Il dit qu'il attendra la production des documents avant d'engager une discussion.

M. Tarte a aussi demandé :

1. Copie de toutes correspondances échangées entre Sa Grandeur Monseigneur Taché, de Saint-Boniface, et aucun des membres du gouvernement, depuis la dernière session, et spécialement copie du mémoire envoyé au gouverneur général en conseil, ou au premier ministre, au sujet de la question des écoles de Manitoba et des ordonnances adoptées par la législature du Nord-Ouest, en 1892, devenus aujourd'hui en force.

2. Copie des requêtes, pétitions et

lettres adressées au gouverneur général en conseil, ou à aucun des ministres demandant le désaveu des dites ordonnances ;

3. Les correspondances échangées entre le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, le Conseil Exécutif de ces Territoires et copie de la correspondance adressée à l'Exécutif des Territoires pour l'engager à amender les Ordonnances de 1892.

A l'appui de sa demande il répète en substance tout ce qu'il a écrit dans son journal le *Cultivateur* contre la conduite du gouvernement fédéral à l'égard des écoles de Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest.

Relations commerciales avec la France

M. Laurier a demandé copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses membres et Sir Charles Tupper, demandant ou donnant des explications sur la déclaration faite par lord Dufferin, ambassadeur d'Angleterre à Paris et Sir Charles Tupper à M. Deville, ministre des affaires étrangères de France, le 6 février, 1893, déclaration qui se lit comme suit :

« Nous profitons de l'occasion pour réaffirmer ce que nous avons déjà dit à votre excellence au cours du congrès que le parlement canadien désire favoriser le développement de relations commerciales entre les deux pays et qu'il a voté une subvention de £100,000 sterling pour l'établissement d'une ligne de vapeurs entre un port canadien d'un côté de l'Atlantique et un port français de l'autre. »

Immigration

M. Laurier a aussi attiré l'attention de la Chambre sur la demande du gouvernement américain de soumettre à une inspection, par ses officiers, à Québec, les émigrants en route pour les États-Unis.

Loi scolaire du Nouveau Brunswick

M. Leclaire, député de Terrebonne, a demandé copie de tous les documents, lettres, procès-verbaux, se rattachant à l'acte des écoles publiques de 1877.

M. le Dr Lachapelle a aussi demandé la production des requêtes, mémoires, lettres, etc., de Mgr McKentyre, alors évêque de Charlottetown, demandant le désaveu de cette loi.

Collège militaire de Kingston

M. Mulock a demandé un état indiquant le nombre des élèves qui ont pris leur grade au collège militaire Royal de Kingston depuis son établissement, combien de ceux-ci sont au service du Canada ou de l'Angleterre, combien il a été dépensé d'argent au collège, combien d'élèves ont pris leur grade en 1893 et quel est le commandant du collège, ainsi que son salaire.

AU MANITOBA

Les catholiques de Manitoba, persécutés par la législature de leur province et n'attendant aucune justice de M. Greenway et des fanatiques qui le supportent, auront à s'organiser pour le soutien de leurs écoles.

Les taxes scolaires que paient les catholiques devant, à l'avenir, être appropriées au soutien des écoles protestantes, nos coreligionnaires feront face à l'iniquité en payant double taxe.

C'est ce qu'a résolu l'exécutif du Congrès National à St Boniface en adoptant l'énergique résolution suivante, sur proposition de l'hon. Sénateur Bernier, un des vaillants chefs de la population canadienne-française de notre province sœur :

RÉSOLU—Les catholiques du Manitoba, profondément attristés par les nouvelles entraves mises au fonctionnement de leurs écoles par l'assemblée législative de cette province à sa dernière session, subiront sans faiblesse leur situation et sont résolus à offrir une résistance efficace au système inauguré en 1890, et de faire de généreux et constants efforts pour maintenir leurs écoles. Aux octrois législatifs et aux impôts scolaires dont ils sont privés, ils substitueront des contributions volontaires.

Le bon vouloir, l'honneur et la foi leur tiendront lieu de loi. Leurs enfants continueront à recevoir une éducation chrétienne, la seule admissible dans un pays chrétien. Courage, et Dieu nous aidera.

Mort du célèbre patriote Kossuth

Kossuth, le célèbre patriote hongrois, est mort le 20 du courant, à Turin, Italie. Il était né en 1802, et exilé de son pays depuis trente ans. En 1849, ce fut lui qui dirigea le mouvement républicain dans son pays. La république y fut proclamée alors et Kossuth en devint le président éphémère.

AUX AMATEURS

Belle fête musicale ce soir

Un magnifique concert sera donné ce soir, à la salle St James, de la rue Sparks, Ottawa, au bénéfice d'un jeune prodige musical, Albert Tassé, violoniste âgé de 14 ans seulement. Malgré son jeune âge, Albert Tassé, dit des juges compétents, est un véritable prodige et deviendra le Paganini du Canada. Né à Ottawa en 1880, il monta de bonne heure des tendances pour la musique, surtout pour le violon, instrument que son père joue assez bien. Celui-ci donna les premières notions à son fils qui débuta à 12 ans devant un bel auditoire, et d'une façon très avantageuse.

Plusieurs personnes alors décidèrent de faire achever l'éducation du jeune prodige, dépenses que son père ne pouvait toutes supporter. Albert a été envoyé au Mont Saint-Louis, à Montréal, où le célèbre violoniste canadien, Oscar Martel, fait son éducation musicale. Il y a quelque temps, Albert a décroché le premier prix parmi les vingt-six concurrents de l'institution dont plusieurs pratiquent le violon depuis quatre et cinq ans.

Albert est actuellement en vacances chez ses parents. Plusieurs artistes d'Ottawa ont décidé de faire un concert à son bénéfice, ce soir, dans la salle Saint James, au dessus de l'établissement de M. Orme, rue Sparks. Albert Tassé y jouera plusieurs morceaux.

M. Bédard se fera aussi entendre, de même que le quatuor Albani, Mlle Hollingshead, Mme Dauray, Mmes Kearns, Mlle Murocote, Mlle Raby, Mlle Gauthier, Marier et Powell.

Le concert est sous le patronage de sir A. P. et lady Caron. Admission 50c, sièges réservés 75c.

Les petites lectures Canadiennes

Tel est le titre d'une charmante petite Revue Populaire, publiée par la *Maison de la Bonne Presse*, Rue St. Gabriel, à Montréal.

Cette revue, écrite par des amis dévoués de la classe laborieuse, sous la direction de Jean Lefranc, est, sans nul doute, appelée à être beaucoup de bien. Elle paraîtra tous les quinze jours et ne coûtera que 25 centes par année. Tout le monde voudra s'y abonner.

Sommaire du No 1.—Avant-Propos.—Pas assez bien, c'est mal.—Inventions et Découvertes : L'Imprimerie.—Tenir un cheval en bonne condition.—Pour gnerir une poule de l'envie de couver.—Curieux Journal.—Club du Suicide.—Trois bons Conseils.—Recettes Utiles.—Une histoire de chasse (avec gravures).—Style Epistolaire.—Plat Indigène.

Supplément.—Saint-Joseph, patron des ouvriers.—L'Alliance nationale.—Les bons Livres.

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT D'OTTAWA
 No 233

COUR SUPÉRIEURE

MARY ANN KNOX, épouse de JOHNSTON GRAHAM, du township de Lardy, dans le district d'Ottawa, jurée, par son dit mari dûment autorisé ; et le dit Johnst. Graham mis en cause pour assister sa dite épouse.

Demanderesse

es
 ROBERT KNOX, junior, ci-devant du dit township de Lardy, journaliste, mais maintenant absent de cette province

Défendeur

Il est ordonné au défendeur de comparaitre dans les deux mois.

T. J. O. GRONDIN
 Député Protonotaire
 Aylmer, 8 Mars 1894.

A LOUER

Le magasin ci-devant occupé par A. Lavigne & Co, marchands tailleurs, 108 rue Principale, possession au 1er mai. S'adresser à F. X. Martin, 110, 112 rue Principale.

Presentation

Samedi dernier au soir, les ouvriers actuellement engagés à la construction de l'Eglise à Aymer se rendirent au domicile de Monsieur Joseph Dufresne, leur patron, avec quelques amis du lieu, et lui présentèrent l'adresse suivante accompagnée d'un cadeau magnifique :

A Monsieur JOSEPH DUFRESNE, MONSIEUR,

C'est aujourd'hui le 37^e anniversaire de votre naissance, et nous profitons de cette circonstance pour vous offrir nos félicitations.

Nous voulons, en même temps, vous faire part de nos souhaits pour l'avenir, souhaits de bonheur au milieu de votre famille, de prospérité dans vos affaires, et pardessus tout, nous vous souhaitons cette satisfaction qu'éprouve l'honnête homme d'avoir rempli fidèlement son devoir.

En venant ce soir sous votre toit hospitalier, nous cédions à un sentiment d'amitié qui ne saurait faire défaut vis-à-vis de celui qui est l'ami de tous et dont le cœur est toujours ouvert à toutes les bonnes actions.

Permettez-nous de vous dire, tout en essayant d'éviter de blesser votre humilité, que vous avez cette intelligence vigoureuse qui, aidée du travail et de l'énergie, vous a permis de vous élever au-dessus des difficultés de votre métier et a fait de vous un homme considéré comme un ouvrier supérieur.

Ce mérite, pour être juste, nous devons vous le faire partager avec votre digne épouse qui a su vous encourager et vous aider à passer à travers les ronces et les épines dont est inévitablement parsemée la route de tous ceux qui comme vous et nous, sont obligés de subir les nécessités du travail.

AYLMER, 17 Mars 1894

G. L. Dumouchel, L. Z. Charbonneau, A. E. Cormier, V. Ladouceur, J. H. Parads, George Villeneuve, Joseph Charpentier, A. Beaudry, Jos. Taillefer, Amable Baudry, Louis Rivais, George Lortie, Joseph Brazeau, Hormidas Pilon, Napoéon Glandon, E. Beaudry, Joseph Guitard, George Lavigne, Alexander Whelan, Ferdinand Beupré, H. Leclair. Bien que prie à l'improviste, M. Dufresne leur répondit très à propos dans les termes suivants :

REPONSE

MESSIEURS,

Je n'ai pas besoin de vous dire combien je suis sensible aux sentiments exprimés dans votre adresse, sentiments qui ne me surprennent pas, car je connais votre amitié.

Il y a cependant une chose que je ne puis accepter, c'est le mérite que vous voulez bien m'attribuer. J'ai pu il est vrai sous l'habile direction de mon patron M. Fauteux de St-Benoit, et à force de travail, devenir un ouvrier non pas supérieur, mais capable de gagner honorablement ma vie, mais mon véritable mérite, s'il existe, c'est d'avoir su choisir pour me seconder dans mes travaux, des hommes comme vous, Messieurs les ouvriers. A mes autres amis d'Aylmer qui ont bien voulu prendre part à cette petite fête en mon honneur je dirai : j'ai fait bien des amis ailleurs, et je ne saurais les oublier, mais ici, il me semble que je ne pourrais les quitter. Votre allusion à la part que ma femme a eue à mon succès, me réjouit, car c'est en réalité à ses bons conseils, à l'encouragement qu'elle m'a donné, que j'ai eu le courage et l'énergie nécessaires pour surmonter les difficultés qui se sont parfois présentées sur ma route.

Monsieur Dufresne alors fit asseoir ses amis à une table abondamment servie et les entre tint très agréablement le reste de la soirée.

AYLMER, MARS 1894

—La Messe de Pâque à Ste Anne a été chantée avec un cérémonial spécial. M. L'abbé Myrand officiait, accompagné du Rév. P. Coutlée comme diacre et le Rév. M. Barrette comme sous-diacre. Le sermon de circonstance a été donné par le Rév. P. Coutlée.

A l'offertoire, les élèves des Frères ont chanté un magnifique morceau, "Regina Coeli", bien en rapport avec la fête du jour.

Le soir, il y eut Salut solennel et bénédiction du Très Saint Sacrement,

Offices de Pâques au Sacré-Cœur d'Ottawa

La journée de Pâques a été magnifiquement célébrée à l'église du Sacré-Cœur d'Ottawa.

La messe a été dite par le Rév. P. Jeannotte, assisté du Rév. Frère Byer comme diacre, et du Rév. Frère Doffy comme sous-diacre.

Le Rév. Père Lacoste, professeur de théologie, a donné le sermon de circonstance avec beaucoup d'effet. Voici le programme musical de la journée, exécuté avec le plus grand éclat sous la savante direction du Rév. Père Chaboret.

On a chanté la belle messe à trois parties, par Jaquin.

Le chœur de l'église, assisté d'un orchestre d'épave, a fait merveille.

Les solistes du Kyrie ont été Mlle D. St. Jean, M. M. R. Devlin et Ed. Gauthier.

Ceux du Gloria, Mmes C. Tétu et Emond, et M. Ed. Gauthier.

A l'offertoire un grand morceau d'orgue par le célèbre compositeur Bitté, a été brillamment exécuté par Mlle M. Tassé, organiste.

L'Agnus Dei a été donné avec le plus grand effet par Mme Dany.

A vêpres, Regina Coeli, chœur à trois parties, par le Rév. P. V. Roux.

Les solistes a été Mlle Blanche Hillman.

Cette demoiselle possède une voix d'une belle étendue; mais sa timidité est exagérée.

A la bénédiction du très Saint-Sacrement, Adorate, devote, par Leubilloite, a été chanté par le chœur à quatre parties.

Peis, Ave, Maria, par le chœur à trois parties, par Neukomm.

Enfin Tantum Ergo, duo et chœur, par Rossi.

Les solistes ont été Mlle Alice Marcotte et M. Ed. Gauthier.

L'église avait été superbement décorée par le Père Pelletier, du juniorat.

CONDOLEANCES

A une assemblée générale des membres de l'Institut Canadien-français d'Ottawa, tenue dans ses salles, rue Sussex, il a été proposé que :

« Les membres de cette institution ont appris avec un vif regret la mort de l'un des membres fondateurs de l'Institut Canadien-français, dans la personne de M. Antoine Champagne, ancien propriétaire de l'hôtel Jacques-Cartier, rue Sussex. »

« Que les membres de cette institution offrent leurs plus sincères condoléances à la famille du défunt. »

« Que copie de la présente résolution soit adressée à M. John Chamsrd, gendre du défunt, pour être transmise à la famille. »

« Que copies de cette résolution soient aussi adressées au journal le Canada et au journal le Spectateur, pour publication. »

OTTAWA 21 mars 1894.

A une assemblée régulière de la cour Ste Anne No. 348 de l'ordre des Forestiers catholiques, les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité.

Résolu : La cour Ste-Anne No. 348 de l'ordre des Forestiers catholiques ont appris avec douleur le malheur qui vient de frapper la famille de nos frères Wilfrid C. Labelle, S. C. Archiviste, et Pierre Labelle, Syndic de cette cour, de la mort de leur tendre mère.

Résolu : Il a été attendu qu'il a plu à la divine Providence d'enlever parmi eux la mère de nos estimés confrères, Wilfrid C. Labelle et Pierre Labelle, que tout en se résignant à la volonté divine, nous leur offrons nos plus sincères condoléances pour les consoler de la grande perte qu'ils viennent de subir.

Proposé par les frères A. Constantineau et N. Taylor, secondé par les frères A. Degal et A. Morin que la présente résolution soit inscrite dans les Procès Verbaux de cette cour et qu'une copie soit envoyée à leur famille.

Proposé par les frères A. E. S. Pinard et T. Gagnon, secondé par le frère N. Meunier que copie des présentes soit envoyée aux journaux, Le Canada, le Spectateur, la Presse de Montréal et aux Forestiers catholiques pour publication.

OTTAWA, 21 MARS 1894

A une assemblée générale des membres du (Cercle de la Calle), tenue lundi soir, le 19 courant, les motions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Proposé par le Révd J. A. Myrand, Pire, Directeur de ce Cercle, secondé par M. Nap. Taylor, que les membres ont appris avec douleur la mort de Mme Pierre Labelle, mère de notre estimé et dévoué secrétaire, M. Wilfrid Labelle.

Proposé par MM. Ed. Corbeil et Jos. Enright, secondé par MM. Oscar Lemieux, Nap. Boily et Jos. Crochettière, que les membres offrent à M. Wilfrid Labelle et à sa famille l'expression de leur vive sympathie dans la cruelle épreuve que Dieu leur envoie.

Proposé par MM. C. Gareau et Arthur Dufour, secondé par MM. Eug. Labelle et F. X. Cavalier, que copie des présentes résolutions soit adressée à M. Wilfrid Labelle et aux journaux pour publication.

Par ordre,
OSCAR LEMIEUX,
Secrétaire

COURRIER DE MASHAM

—Les chemins sont dans un très mauvais état.

—Les moulins commencent leurs opérations lundi.

—Les syndics de la paroisse ont décidé de faire construire un édifice de 50 pieds à l'église. Cette construction sera en pierre et en bois.

—Nous apprenons avec peine la mort de Madame Joseph Lamothé, arrivée subitement à Grosfield, ces jours derniers. Elle était la sœur de M. Martin de cette paroisse; le beau-père de M. Ed. Lamothé, marchand à Masham Mills et de M. Xavier Lamothé, marchand de Hull. Nos condoléances à sa famille éplorée.

NOTES D'OTTAWA

—Le sermon sur la Passion a été donné, vendredi dernier, à l'église Ste Anne par le Rév. P. Curie, de Scholastic des Pères Oblats d'Ottawa. L'éloquence reconnue du savant prédicateur a été une fois de plus appréciée, par un auditoire nombreux, toujours désireux d'entendre le douloureux récit de la Passion du Sauveur.

—M. Michel Egan, domicilié au coin des rues Coops et Percy, a failli périr dans les flammes avec sa famille, la semaine dernière. Le feu s'est communiqué à un tas de bois sec, placé près du poêle. En peu de temps le feu gagna l'escalier et la maison toute entière fut envahie par la fumée. Réveillé en sursaut par la forte odeur de la fumée, M. Egan sans perdre son sang froid, comprit aussitôt le danger qui le menaçait, lui et sa petite famille. C'est pourquoi, voyant que tout secours lui était enlevé du côté de l'escalier, que le feu avait déjà consumé, il brisa une fenêtre, et enroulant sa femme dans les draps du lit, l'étrouqua avec un sautoir et se précipita dans la rue. Il fut sauvé sur le pavé ainsi, que son jeune enfant. Egan lui-même sauta par la fenêtre, à 15 pieds de haut, avec son bébé dans les bras. Quand les pompiers se rendirent sur les lieux, la maison était presque entièrement consumée, et leurs efforts ne se portèrent qu'à la protection des bâtiments voisins.

—L'élection des officiers de la Société des Amis du Sacré-Cœur, section Ste Anne, aura lieu dimanche prochain, premier dimanche d'Avril. Tous les membres de la dite société sont priés de se rendre afin de prendre part à cet élection.

—Le célèbre chiropodiste, de Toronto, le Dr Washington, sera au "Grand Union" mardi et mercredi, les 17 et 18 avril prochain.

—MM. les directeurs de l'exposition d'Ottawa se sont assemblés jeudi et ont voté une somme de \$600 qui sera distribuée en prix pour les exhibits de beurre et de fromage. En sus, M. McRae offre une médaille d'or au meilleur exposant de beurre, et M. H. N. Bates, une autre médaille en or pour l'exhibitor le plus mérité dans les fromages.

—Mercredi, près de Cartier, le train du Pacifique venant de Winnipeg, a déraillé partiellement et deux jeunes gens, Elisha Kimberley et Lawrence Murphy, proposés aux maîtres, ont été tués. Ils sautèrent en bas du wagon quand ils virent qu'il y avait quelque chose de déficient dans l'allure du train. A ce moment le wagon dérailla et roula sur eux dans un fossé. Tous deux habitaient Arnprior où ils sont maintenant. Ils étaient âgés de 26 ans.

—Un incendie s'est déclaré avant-hier soir dans le département de la reliure à l'imprimerie du gouvernement. Le feu a été éteint avec les boyaux dont cet édifice est muni. Les pertes ne dépassent pas \$1000. Plusieurs rapports parlementaires ont été détruits mais ne devront pas nécessairement être recomposés.

NAISSANCE

A Hull, le 20 courant, Madame Damien Caron, une fille.

NOTES DE HULL

—La fête de Pâque a été célébrée avec grande solennité à l'église N. D. de Hull. Outre le caractère sublime et grandiose de cette fête, elle a été rehaussée par du chant magnifique, qui fait honneur aux membres du chœur ainsi qu'aux solistes dont nous donnons les noms dans le programme ci-dessous :

A la messe.
Kyrie et Gloria de Mercadente—
Soli—Dns H. Laflamme, MM. Vermette, E. Parent et L. Darocher.
Credo, Sanctus et Agnus—de Pergolesi—
Soli—Dns M. Carrière, Dns Thos. Paquin, MM. Vermette, E. Parent et P. H. Darocher.

Offertoire—Aléluia de Lambillotte—
Grand Chœur—Soli—Dns T. Paquin, MM. P. H. Darocher et E. Parent.
Le Rév. P. Lauzon, curé, officiait, accompagné de diacre et sous-diacre. Le sermon de circonstance a été donné par le Rév. P. Legault.

A Salut—
O Salutaris—Duo par MM. E. Parent et L. Darocher.
Regina Coeli—Par le Chœur
Soli—Dns G. G. V. Ardouin.
Tantum Ergo, de Rossini, Par le Chœur.

—La rumeur mise en circulation tendant à dire qu'un vol avait été commis au préjudice de M. H. Charlebois et Cie est dénuée de fondement.

—Le tabac BEAVER et absolument propre et le seul que les gentils hommes chiquent.

—M. H. A. Champagne, de la banque Jacques Currier, Montréal, est venu passer la vacance de Pâques à Hull.

—Dimanche dernier, les dames de la paroisse ont présenté au Rév. P. Lauzon, supérieur, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa prise une bourse bien garnie accompagnée d'une adresse qui a été lue par madame la présidente de la Congrégation des dames de Ste Anne.

—Zéphirine St-Amand a fait des siennes à Ottawa, hier soir, vers 10 heures.

Après avoir mis en pièces une vitrine complète à l'hôtel Chevrier, rue St. Patrice, et avoir fait le coup de poing avec son nombre de voyageurs, Zéphirine voulait encore briser tout ce qui se trouvait sur son passage. Un constable qu'on avait envoyé chercher, voulut s'emparer de la mégère, mais ce n'était pas patte d'afaire, car Zéphirine est douée d'une force peu commune chez une femme. Il fallut donc une bonne heure de lutte avant de venir à bout de la malheureuse fille, et encore sans l'aide d'un cocher de fiacre. La prisonnière serait restée dans la rue St Patrice, couchée sur le trottoir, si elle ne voulait pas quitter.

—Nous apprenons avec peine la mort de M. Jean Bte Montreuil, âgé de 80 ans, arrivé à Eastman Spring, le 20 courant. Le défunt a résidé à Hull pendant 20 ans. Les funérailles ont eu lieu jeudi.

—M. Sylvio Mousseau, des Chênes, premier vice-président de la société St-Jean-Baptiste d'Aylmer, et l'un des jeunes gens les plus populaires des paroisses du haut du comté, épousera le 16 avril prochain à Hull, Mlle Rachel Lepage, ancienne institutrice de Papineauville.

DECES

Decédé à Hull, le 26 mars, Joseph Demers, à l'âge de 38 ans.

Les funérailles auront lieu demain matin à 8 hrs. Les membres de l'assemblée "La Canadienne" des chevaliers du Travail sont priés de se réunir à la salle Charron à 7 hrs pour assister en corps aux funérailles de leur frère.

AVIS PUBLIC

Est par les présents donné que, par l'ordonnance de l'Honorable H. G. Malhot, un des juges de la Cour Supérieure résidant à Aylmer, dans le district d'Ottawa, en date du vingt-deuxième jour de mars courant, Je, soussigné Xiste Tétreau, Notaire de Papineauville, comté d'Ottawa, ai été nommé curateur à la succession de feu dame Catherine McBride, veuve de feu William O'Brien, de Papineauville, dans la paroisse de Ste. Angélique.

Donné à Papineauville, dans le district d'Ottawa, ce vingt-deuxième jour de mars A. D. mil huit cent quatre-vingt quatorze.

X. TETREAU.

Curateur.

Moulin à Planer et à Tourner le Bois

Coin des Rues
BANK ET SOMERSET, OTTAWA, ONT
Commerçant de
Bois de Pin, Bois Franc, Lattes Bardeaux, Poteaux
de Cedre, &c., &c.

Fabricant de Portes, Chassis et Fenêtres,
Bois de Plancher, Moulures, Douves, Boiseries, et
toute espee de Bois Prepare.

Planaage de lieutele, Bois refendu et tourne. Soigneusement exécuté
Nous sollicitons la correspondance et nous expédions les prix sur demande
Nous achetons en tout temps des bois de pin ou du bois dur en p. t. ou en grosse quantité.

Pour plus de détails, etc., demandez à C. LYNDOTT, 26 Rue Brewery Hull P. Q., après 7 hrs., p. m. tous les jours de la semaine.

D. O'Connor, Jr., Prop.
COIN DES RUES BANK et SOMERSET, OTTAWA, ONT
Telephone No. 598

JOHN SHEPHERD

IMPORTATEUR
Nos. 225 et 227 RUE RIDEAU, No. 275
RUE BANK

Et aux encoignures des Rues
LYON et SPARKS, OTTAWA

La maison par excellence de la ville
d'Ottawa pour les

PEINTURES, HUILES,
TAPISSERIES, VITRES,
"PLATE GLASS" PAPIER
DE FANTAISIE POUR
DECORATIONS, ETC

Nous donnons une attention particulière à
la pose des vitres pour les grandes vitrines.

DECORATIONS à l'Intérieur une SPÉCIALITE
En Gros et en Detail. Commandes
promptement exécutées.

MEUBLES! MEUBLES!

Venant d'arriver une nouvelle ligne de CABINETS
de Salon pour la musique. Pupitres de fantaisie
Aussi, une belle ligne d'écrans.

N.B.—Essayez notre balai "Columbia" pour les tapis
HARRIS et CAMPBELL
COIN DES RUES O'CONNOR ET QUEEN, OTTAWA

ECLIPSE OFFICE FURNITURE CO.
of Ottawa Lm't

46 Queen St.
Ottawa.



LA
NOUVELLE
Filière perfectionnée

MOULIN A PLANER DES CHAUDIÈRES

J. A. PARR, PROP.,
MANUFACTURIER DE
Bois prepares, Portes, Chassis, Fenêtres, Jalousies, et Moulures

AYANT ACHETÉ tout le Stock de portes et chassis de la Cie E. B. EDDY, je suis en mesure d'accorder des bargains avantageux à tout ceux qui voudront en profiter afin de couler le Stock. Les nouvelles commandes sollicitées. Les estimés requis durant le jour seront fournis sur les lieux. Tous les ordres sont exécutés promptement.

N. B.—M. A. N. GAGNON, sera à la disposition du public tous les soirs, excepté le samedi, et fournira la quantité des matériaux requis sur plans et devis, gratuitement. Adresse: Coin des rues Centrale et du Poat, Hull.

J. A. PARR, —94 RUE BRIDGE, OTTAWA,
EN FACE DES MOULINS DE M. J. R. BOOTH

CARTES - PROFESSIONNELLES

C. B. MAJOR AVOCAT, Bloc Dorion rue Main, Hull

AYLEN & HENAU, AVOCATS, En face du Palais de Justice 226 rue Principale, Hull

McDougal et de Martigny AVOCATS, En face du Palais de Justice, 224 rue Principale, Hull

GEO. C. WRIGHT AVOCAT, Procureur, Etc., Ci-devant de Rochon, Unampane & Wght, 2, rue Principale, Hull.

A. E. Lussier, B. A. Avocat, Procureur, Notaire etc., BUREAUX 569 RUE SUSSEX, coin de la rue Rideau, Ottawa, Ont ARGENT A PRÊTER.

H. CHATELAIN AVOCAT, 569 Rue Sussex Ottawa Argent à prêter à des conditions avantageuses.

P. T. Desjardins NOTAIRE, Secrétaire-Tresorier du C. du Comte, 148 Rue Principale Hull

N. TETREAU Notaire, No 183 RUMPRINCIPALE, HULL

Dr. E. S. AUBRY, Spécialité: Maladies des femmes et des enfants, No 220 rue Main Hull.

Dr G. NEIL, M. D., 126 RUE PRINCIPALE, Hull. Consultation à toute heure.

G. J. LABELLE HUISSIER, C. S., HULL, P. Q

GEORGE COX GRAVEUR ET LITHOGRAPHE, 35 Rue Metcalfe, Ottawa

D. C. SIMON, Percepteur du Revenu Provincial, Auditeur, Comptable, AGENT général D'ASSURANCES

F. X. FILTEAU Le Doyen des Photographes de Hull, La Maison Artistique par Excellence.

Positivement le plus en état de satisfaire les goûts les plus difficiles dans l'art photographique.

Ouvrage garanti et à bas prix. No 113 Rue Principale

J. F. BELANGER PEINTRE ET DECORATEUR, 159 Rue Bank, Ottawa 159

ASSORTIMENT COMPLET DES DERNIER DESSEINS DE TAPISSERIES

La seule place dans la cité d'Ottawa où l'on peut acheter les plus belles tapisseries et les peintures mêlées les plus pures, à des prix raisonnables. Télép. 92

Hôtel Riendeau, PLACE JACQUES-CARTIER, MONTREAL

A. D. RICHARD et Fils, Nos 537 et 539 RUE SUSSEX OTTAWA.

THOS. BIRKETT 115 rue Rideau et 62 a 70 rue William Ottawa.

HEMIN DE FER Canada Atlantique.

La Ligne Courte Favorite et Rapide entre Ottawa, Montreal, Quebec, Halifax, Portland, Boston, New-York et les points intermédiaires.

TABLE DU 6 FEVRIER, 1893. Les trains quittent Ottawa: 8:00 a.m. - Express rapide pour Montreal...

CHEMIN DE FER "Ottawa, Arnprior & Parry Sound"

Bulletin du départ et de l'arrivée des trains, tous les jours, excepté le dimanche, à partir du 18 septembre 1893.

GUIDE DE VOYAGEUR Chemin de fer OTTAWA et GATINEAU VALLEY

Horaires, Déc. 20 1893. Les trains quittent Ottawa à 7:30 p.m. arrivant à Wright (Quebec) à 9:10 p.m.

Les trains quittent Wright (Quebec) à 5:30 p.m. arrivant à Ottawa à 7:30 p.m.

Bureau de Poste de Hull ARRIVEE ET DEPART DES MALLES.

Table with columns: ARRIVEES, A. M., M., P. M., P. M., H. M., M. M., H. M., M. M.

Les lettres destinées à l'expédition doivent être mises à la poste 15 minutes avant la clôture des mallettes précédentes.

Bureau de Poste d'Aylmer ARRIVEE ET DEPART DES MALLES.

Table with columns: ARRIVEES, A. M., M., P. M., P. M., H. M., M. M., H. M., M. M.

Les lettres destinées à l'expédition doivent être mises à la poste 15 minutes, avant la clôture des mallettes précédentes.

TAPIS, RESSORTS

Vous la saison de relever et renouveler les tapis de votre maison d'été d'automne que je m'occupe de vous en faire l'achat et de vous en faire la livraison.

T. VEZINA, 133 rue de l'Eglise, Ottawa

DOUGLASS FRERE COUVREURS

Manufactures d'ouvrages en fer et en acier. ARDOISES, TUILES, METAUX.

UNE VISITE EST SOLLICITEE. 113 rue Bank, Ottawa.

(Suite de la 1ère page) L'ORDONNANCE DE 1888 ACCORDAIT AUX CATHOLIQUES, COMME TELS, LES DROITS SUIVANTS :

- 1. Le Lieutenant-Gouverneur en Conseil pourra nommer et constituer un Conseil de l'Instruction Publique, composé de huit membres et dont trois seront catholiques. (4) Les trois membres catholiques avaient droit de vote.

2. Et toute question sur laquelle il y aura égalité de voix sera décidée dans la négative. (9) De sorte que les trois Catholiques, avec l'aide d'un seul Protestant, pouvaient négativer tout règlement hostile.

3. De juger tout appel des décisions des inspecteurs des écoles, et de passer tels règlements et concevoir, qu'ils jugeront requis.

4. De pourvoir à un système uniforme pour l'inspection des écoles et de passer les règlements qu'ils jugeront nécessaires, relativement aux devoirs des inspecteurs.

5. De pourvoir aux examens, classification et licences d'enseignement et certificats des instituteurs; Les 3 Catholiques avaient droit de vote pour;

6. De faire les règlements nécessaires pour l'administration et la discipline générales.

7. De nommer les inspecteurs.

8. De choisir, adopter et prescrire une série uniforme de livres de classe;

9. D'annuler le certificat de tout instituteur; (pour toute école qui n'est pas désignée comme étant protestante ou catholique.)

10. Le Conseil de l'Instruction Publique se formera en deux divisions, l'une se composant des membres protestants, l'autre des membres catholiques. (11)

Il sera du devoir de chaque section: (Catholique aussi bien que Protestante et exclusivement.)

11. D'avoir sous son contrôle et sous sa direction les écoles de sa section;

12. De faire les règlements nécessaires pour l'administration et la discipline générales;

13. De choisir, adopter et prescrire une série uniforme de livres de classe;

14. De nommer des inspecteurs qui resteront en charge à la volonté de la section qui les aura nommés;

15. D'annuler le certificat de tout instituteur;

16. Il y aura un bureau général d'examineurs pour les certificats des instituteurs; une moitié des examinateurs devant être nommée par une section du bureau et l'autre moitié devant être nommée par l'autre section du bureau. (12)

17. Chaque section du bureau aura le choix des auteurs pour l'examen des instituteurs, sur l'histoire et les sciences. (13)

18. Elle aura le pouvoir de prescrire tous autres sujets additionnels pour l'examen des instituteurs des écoles de sa section. (Instruction Religieuse, par exemple.)

25. "An désir des Syndics de toute école, l'Inspecteur (Catholique ou Protestant) devra examiner un instituteur ne possédant pas de certificat et employé ou devant être employé par tels syndics." (80)

26. "Voir à ce qu'il n'y ait d'employés dans les écoles que les auteurs pris d'après la liste autorisée par le Bureau de l'Instruction ou ses sections."

27. "Accorder des certificats provisoires aux candidats compétents recommandés par les syndics scolaires."

28. "Par les clauses 177 à 179, on pouvait établir des "Ecoles Unies" dans les Institutions Catholiques et avoir une branche d'Ecoles Supérieures, comme Catholiques."

29. "Le Bureau de l'Instruction pourra, par ses propres règlements, autoriser l'établissement d'un cours d'Ecole Normale dans telles écoles, et les commissaires de cette école seront obligés d'établir tels cours, Catholiques aussi bien que Protestants."

L'ORDONNANCE DE 1892 ACCORDE CE QUI SUIT AUX CATHOLIQUES :

1. Les membres du Conseil Exécutif et deux Protestants et deux Catholiques Romains formeront le Conseil de l'Instruction Publique. Les membres nommés n'auront pas droit de vote. (5)

2. Aucun vote pour négativer les règlements hostiles.

3. Rien.

4. Aucun pouvoir.

5. Ni vote ni action.

6. Rien.

7. Aucun pouvoir.

8. Aucun pouvoir.

9. Aucun pouvoir.

10. Pas de section.

11. Ni contrôle ni direction.

12. Aucun pouvoir en cela.

13. Point d'action sur ce sujet.

14. Aucun pouvoir.

15. Aucun pouvoir.

16. Aucun droit de nomination.

17. Aucun pouvoir de choisir des livres.

La Cottolene GRAISSE DE CUISINE.

Un jour de marché, sur la place, De la foule fondant la masse, Chez l'épicier le mieux achalandé Une dame entre l'air affairé Et lui dit épuisée, hors d'haleine: "Avez-vous de la COTTOLENE?"

Notre marchand tout interdit Tout d'abord rien ne répondit Quel était donc, répondez vaine, L'article nommé "COTTOLENE?"

Il répond enfin: "Ma foi non, J'en ignore même le nom La composition, l'apparence: Ah! pardonnez mon ignorance."

"Si du progrès vous étiez un fervent, Vous empocheriez tout argent, Car la COTTOLENE, il faut vous l'apprendre, Est un bon produit que tous devraient vendre C'est délicieux, exquis et doux, Et certés de bien loin dépasse le saindoux

Par sa composition pure et saine. Pour la cuisine, ayez la COTTOLENE!" Comme lestement la dame partait, L'épicier pensif, au commis disait: "Commandez, la semaine prochaine, Douze caisses de COTTOLENE."

Demandez-en à votre épiciers.

N. K. Fairbank et Cie. Rues Wellington et Anne, MONTREAL.

TROUVE.—Chez M. Martin, un montant d'argent, celui qui l'a perdu, pourra le réclamer au No. 110 rue Principale Hull, chez M. F. X. Martin.

A VENDRE à bon marché un four patenté (Hubberv portable oven) pour boulangers ou confiseurs. S'adresser à J. B. DORION 569 rue Sussex, Ottawa

A LOUER.—Une magnifique résidence située au No. 34, rue Brewery. S'adresser à Madame Washburn, No. 158 rue Principale, Hull.

LE DR J. O. Routhier, d'Ottawa, informe le public que M. J. O. R. binez n'est plus autorisé à collecter ses honoraires, ni autres comptes à lui dus.

DEUX MAISONS A VENDRE à moitié prix. M. Frs Gavard, est détenteur d'un lot de terrain venant des deux maisons situées à la Petite Ferme. On pourra s'adresser à lui, rue St Henri, Hull. Conditions avantageuses.

ON DEMANDE des hommes industrieux, sobres et travailleurs, pour compléter la liste des agents en articles de grains et laines. Nous en contrôlons une certaine partie. Commission ou salaire par 6 par nous à la semaine est garanti. Choix de territoire donné aux agents; s'écrivent en français; Ne tardez pas; adressez-vous de suite pour les conditions à la Compagnie ALLEN, Granitiers, Rochester, N. Y.

ON DEMANDE des agents pour vendre notre stock de grains et d'arbres de choix. Nous avons plusieurs variétés spéciales, tanten fruits qu'en plantes d'ornementation, qui sont notre propriété en propre. Nous payons à commission ou à salaire. Ecrivez-nous immédiatement, et choisissez-vous un territoire.

MAY BROTHERS, Granitiers, Rochester, N. Y.

ON DEMANDE des agents pour vendre notre assortiment de choix de grains pour jardins potagers, soit à salaire ou à commission. Nous donnons aussi à nos agents le privilège de vendre nos nouvelles variétés de patates de semences. Prenez l'agence de suite de façon à ce qu'elle vous paie bien, le temps étant arrivé de vendre ces grains pour les plantations du printemps.

Adressez: F. N. May & Compagnie Granitiers et cultivateurs de pastèques de semences de choix. Rochester, N. Y.

CHARBON Qualité Extra A. Villeneuve ET CIE

161, Rue Sparks Ottawa.

Avez-vous besoin de PAPIER

Si oui, écrivez pour les prix aux moins au papier les plus considérables et les plus parfaits en Canada.

THE E. B. EDDY Co HULL.

11-5-92-1s.

Avant d'aller ailleurs Vous trouverez votre avantage d'aller aux Nos. 88 et 90 rue Rideau et 186 rue Sparks, Ottawa, pour l'achat de vos valises porte-manteaux, "Satchels," de toute sorte, dans les derniers goûts pour DAMES ET MESSIEURS

L'élégance, le choix et les prix ne peuvent être surpassés. MARNAS simples et doubles de travail et de luxe une spécialité. S. & H. Borbridge 88 et 90 rue Rideau et 186 rue, Sparks Ottawa.

MESDAMES ET MESSIEURS

L'endroit de la ville où vous pouvez acheter à meilleur marché vos Montres, Horloges et Bijoux EST CHEZ A PETIT 102 Rue Main.

Fabrication et réparages exécutés à bas prix. Réparages des montres de prix: une spécialité. A. PETIT, Horloger, rue 102 Main.

ALP. COUTURE Horloger et Bijoutier

No. 92 RUE PRINCIPALE, HULL Mon magasin a été agrandi pour faire place à mon nouveau stock de Bijouterie et Argenterie de 1re classe

Montres en or et en argent, jones de mariage, sans soudure, une spécialité Cadeaux de noces et d'anniversaires

De toutes sortes. Une visite est sollicitée Prix modérés.

Boulangerie Mécanique.

Propreté absolue Pain blanc et souple Plus d'acidité, plus de PAIN sur

Le pain est le principe de la vie Achetez le meilleur pain, celui de EVANS & NESBITT, 130 rue Brewery Hull

CHAISES DE BALCON !! Venant d'être reçues un char complet de chaises de balcon. Elles sont plus fortes que par le passé. Ceux qui ont attendu après celle-ci ne devraient pas manquer de venir faire visite de suite; ils peuvent se les procurer au mêmes prix

JACOB ERRATT, Magasin-palais de meubles et tapis, 34 et 36, rue Rideau.

5 cts. Seulement, Beaux patrons de papier à tapisser

Reduit à 5 cts. la pièce EXTRA BARGAINS pour tapisserie à 10 cts. la pièce. PEINTURES pour PLANCHERS ESSAYEZ LES.

Cette peinture sèche dur en 24 heures. Wm. HOWE, Manufacturier Bloc Howe, rue Rideau, Ottawa.

HUB" RESTAURANT Jos. Gravelle, Prop. Nos. 103 et 104 rue Principale. HULL. LIQUEURS, VINS et CIGARES premier obois. —2 5-92 1s.